

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, le Conseil municipal a adopté le

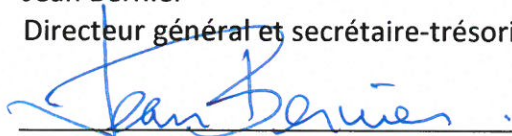
RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2017

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 170-2013 ET AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 17 juillet 2017.

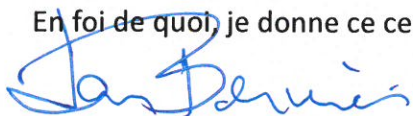
Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement 212-2017 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 17 juillet 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juillet 2017.



Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier